



Le gouvernement publie le rapport annuel 2012 de la Commission des droits de la personne du Manitoba

« Un nombre préoccupant de plaintes concernant du harcèlement sexuel ont été renvoyées en arbitrage en 2012,

indique la présidente, M^{me} Yvonne Peters, après la publication du rapport annuel 2012 de la Commission. L'année dernière, sur les 12 dossiers renvoyés en arbitrage, 10 portaient sur des allégations de discrimination fondée sur le sexe (2) ou de harcèlement sexuel (8). »

« Bien qu'il soit encore trop tôt pour y voir une tendance ou émettre des hypothèses sur la raison pour laquelle tant de plaintes de harcèlement sexuel sont renvoyées en arbitrage, cette statistique sur un an est inquiétante, dit-elle. Le harcèlement sexuel existe toujours. »

Entre 2000 et 2011, seulement deux audiences publiques relatives aux droits de la personne et durant lesquelles l'arbitre a dû examiner des plaintes de harcèlement sexuel ont été tenues au Manitoba. Ces cinq dernières années, entre 3 et 4 % des plaintes officielles déposées ont été fondées sur du harcèlement sexuel.

Tous les dossiers de 2012 portant sur du harcèlement sexuel et ayant été renvoyés en arbitrage ont été fermés. Une audience publique a eu lieu pour trois de ces dossiers, qui ont été réglés lors de l'audience ou après la décision de l'arbitre. Les autres dossiers ont été réglés avant qu'une date ait été fixée pour l'audience d'arbitrage et qu'un avis public ait été publié.

Le domaine de l'emploi reste le milieu où les plaintes de discrimination sont les plus nombreuses, et 47 % des plaintes tous domaines confondus (emploi, logement et services) continuent d'être fondées sur une incapacité.

Les points saillants de 2012 comprennent des modifications au *Code des droits de la personne* et l'ajout de deux caractéristiques protégées : l'identité sexuelle et les désavantages sociaux. D'autre part, le *Code des droits de la personne* a célébré son 25^e anniversaire.

La version intégrale du rapport annuel 2012 est accessible en ligne sur le site Web de la Commission :

www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html.

Vous pouvez aussi y consulter les arbitrages précédents portant sur des allégations de harcèlement sexuel, en cliquant sur l'onglet *Décisions*, puis sur la rubrique *Harassment* (en anglais seulement - Budge c. Thorvaldson Care Homes Ltd. 2002 et J.D. c. C.N. 2005).

Les droits en question par Elliot Leven, vice-président

Le 29 octobre 2013, une audience publique a eu lieu sur le projet de loi 26, *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains*. La lettre suivante a été envoyée à la ministre responsable des Personnes handicapées, M^{me} Jennifer Howard.

Au nom du Conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba, je voudrais profiter de cette occasion pour vous féliciter de la présentation du projet de loi 26, *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains*. Nous avons pour objectif commun de garantir l'accessibilité à tous les Manitobains et Manitobaines et nous sommes heureux de savoir que les personnes ayant des déficiences physiques ou mentales sont protégées par ces dispositions législatives. Ce faisant, le projet de loi 26 prend appui sur les droits des personnes handicapées et sur les mesures de protection prévues dans le *Code des droits de la personne*.

La Commission constate qu'environ 50 % des plaintes reçues sont fondées sur une incapacité mentale ou physique. Un bon nombre de ces plaintes mettent en cause des employeurs, des locataires ou des fournisseurs de services qui n'ont pas répondu aux besoins particuliers d'une personne. Nous avons pu faire des progrès dans l'élimination de barrières systémiques pour les personnes handicapées. Par exemple, le règlement par médiation d'une plainte a donné lieu à un engagement de la part de la Ville de Winnipeg d'installer des signaux sonores pour piétons à des intersections de la ville sur une période donnée. La Commission aide également à éduquer le public sur des questions touchant les personnes handicapées par le truchement de son site Web, de ses bulletins et de ses conférences. Malgré tout, il y a encore beaucoup à faire afin d'améliorer la vie des personnes handicapées de la province. Nous sommes persuadés qu'avec un objectif commun et bien précis, nous arriverons ensemble à supprimer les barrières auxquelles ces personnes font face.

Nous prévoyons que cette nouvelle loi, une fois proclamée, complétera le travail de la Commission et contribuera grandement à assurer la participation pleine et entière de toute la population manitobaine.

Nous apprécions tous les efforts déployés afin que cette nouvelle loi s'accorde avec le *Code des droits de la personne* et nous soutenons votre engagement ferme envers l'accessibilité des personnes handicapées au Manitoba.



Le point sur les installations de signaux sonores

En octobre 2008, la Commission des droits de la personne du Manitoba et la Ville de Winnipeg ont conclu une entente négociée, présentant des avantages pour les personnes handicapées lorsqu'elles traversent la rue à des intersections contrôlées.

Cette entente a été conclue après le dépôt de deux plaintes concernant les droits de la personne. L'entente stipulait que des signaux sonores pour piétons devaient être installés dans un délai de 10 ans à toutes les intersections du centre-ville munies de feux de circulation pour piétons. Ce délai était allongé à 15 ans pour les intersections situées à l'extérieur du centre-ville.

Cinq ans se sont écoulés et il est temps d'examiner les progrès réalisés et de vérifier si les personnes concernées sont satisfaites du travail effectué jusqu'à présent.

Plus de 60 % des travaux d'installation dans le centre-ville de Winnipeg sont terminés. Le plan initial a toutefois été légèrement modifié, ce qui pourrait avoir une incidence sur les données futures. Le personnel de la Ville responsable de ce projet a invité les utilisateurs à prendre des décisions. Des comités de personnes handicapées ont été consultés et ont influencé la façon dont les décisions sont prises.

Le personnel de la Ville a été informé du fait que le centre-ville n'était pas forcément une priorité pour les personnes handicapées et que d'autres éléments devraient être pris en considération. Lors d'une réunion récente, quinze personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle ont évalué plusieurs facteurs, comme la grande vitesse et la distance à traverser, ou les accidents de piétons et l'autorisation de tourner à droite au feu rouge. Quelle situation était la plus dangereuse pour ces personnes?

Après avoir comparé plusieurs éléments, le groupe a déterminé que la distance à traverser était, de peu, le facteur le plus important.

Lorsqu'il s'est agi d'établir un ordre de priorité des « exigences », telles que la proximité d'un organisme de services et celle d'un centre commercial ou d'un hôpital, ou les demandes individuelles et la proximité d'un arrêt de transport en commun, il a été déterminé que les arrêts de transport en commun figuraient au premier plan.

La Ville a non seulement fait participer la collectivité, mais a aussi agi en fonction de ses connaissances particulières. Un délai de 15 ans est donc toujours prévu, mais les endroits où les signaux seront installés devraient changer. La Ville a décidé de ne plus donner la priorité au centre-ville et de procéder aux installations de signaux là où ils sont les plus utiles.

Michael Cantor, un ingénieur en feux de signalisation pour la Ville de Winnipeg, pense que Winnipeg occupe désormais une place de premier plan au Canada en ce qui concerne les signaux sonores pour piétons. Nous sommes tous ravis des progrès réalisés. La Ville se rapproche de son objectif visant à installer tous les signaux pour piétons d'ici 2023 et nous sommes convaincus que Winnipeg sera bientôt reconnue comme un chef de file dans le domaine, non seulement au Canada mais aussi en Amérique du Nord.



Photo : Logan Cathcart

Spencer West, qui a atteint le sommet du Kilimandjaro, dit que les triomphes et les tragédies nous permettent de tirer des leçons de vie auxquelles on ne s'attend pas.

Journée Unis pour l'action (We Day) : une source d'inspiration pour les Jeunes

La journée Unis pour l'action, qui a rassemblé plus de 16 000 élèves au Centre MTS de Winnipeg, a eu lieu le 30 octobre 2013. Pourtant cette journée est toujours d'actualité pour ces élèves. Grâce aux intervenants, aux vidéos et à la musique, les élèves ont compris qu'ils ont un rôle à jouer et peuvent rendre le monde meilleur. Les résultats sont probants. Des élèves de tout le Manitoba ont quitté la manifestation en planifiant des projets traitant de divers sujets, comme la sensibilisation à l'intimidation ou la construction d'écoles dans des pays pauvres.

Pour trois jeunes filles invitées par la Commission des droits de la personne du Manitoba, le message de la journée a été clair : nous pouvons changer les choses.

Qui les a inspirées le plus? Ce ne fut ni les conférenciers principaux, Martin Luther King III ou Martin Sheen, ni Shawn Desmond et sa musique R&B.

Pour Laila, ce fut Amanda Lindhout et son récit passionnant sur sa captivité dans une cellule sombre et minuscule en Somalie durant 460 jours. Pour Zehra, ce fut l'incroyable Spencer West qui a perdu ses jambes à l'âge de cinq ans. Quant à Safiya, elle fut fascinée par Molly Burke, qui a commencé à perdre la vue dès l'âge de quatre ans et qui a parlé de sa déficience et des défis à relever dans la vie, comme les actes d'intimidation qu'elle a subis.



Zehra, Laila et Safiya

La Commission des droits de la personne du Manitoba espère entendre parler de nombreux projets inspirés de la journée Unis pour l'action lors de la conférence des jeunes qui se déroulera en avril.



Jennifer Lynch, c.r., ancienne présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, est décédée paisiblement entourée de sa famille le 13 novembre 2013 à Ottawa.

Mme Lynch a vécu selon le principe prévu dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* auquel elle croyait et qui traite du « droit de tous les individus à l'égalité des chances d'épanouissement... »

Mme Lynch était un mentor et une conseillère qui inspirait la confiance et le respect de ses collègues. Elle défendait les jeunes et les femmes qui travaillent dans le milieu des affaires et établissait des relations entre les gens avec talent et enthousiasme. Elle était très attachée à ses nombreux amis et était reconnaissante de leur amour et de leur soutien. La gentillesse, la compassion et la générosité de Jennifer Lynch nous manqueront, ainsi que son extraordinaire dynamisme. Les nombreuses vies qu'elle a enrichies resteront sa plus belle réussite.